

Une association laïque demande la fin de l'affichage

Comme l'indique en préambule de son courrier Gilles Bourmaud, la statue de saint Michel « **défraie la chronique en ce moment** ». Et c'est à ce sujet que le président de l'Observatoire vendéen de la laïcité Georges Clémenceau a écrit au maire des Sables-d'Olonne, Yannick Moreau.

Alors que le tribunal a ordonné son déboulonnage, « **vous avez souhaité faire appel, ce qui est parfaitement votre droit. Ce qui ne l'est pas, c'est que votre rancœur vous amène à une campagne de communication publique dans laquelle vous associez vos vœux 2022 à un message explicitement religieux** », estime le président d'association.

Selon lui, cela contrevient aux articles 1 et 2 de la loi du 9 décembre 1905. Il demande donc au maire des Sables-d'Olonne « **de mettre fin sans délai à cette campagne d'affichage** ».



Une campagne d'affichage à l'effigie de la statue de saint Michel a été lancée en ville. Une campagne contestée par l'Observatoire vendéen de la laïcité.

PHOTO : OUEST-FRANCE